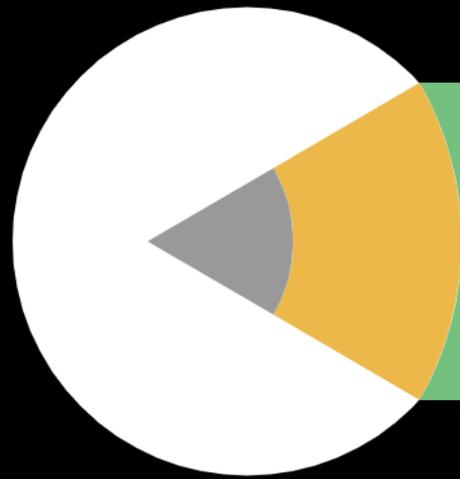




BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2021

Élections générales municipales 2021
Le 7 novembre,
allons voter!



DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Pages 4 à 6

DISTRIBUTION DE COMPOST AUTOMNALE

Page 10

**DÉCOUVREZ L'HISTOIRE
D'AMBROISE CHALIFOUX**

Page 15

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

info@municipalite.amherst.qc.ca
municipalite.amherst.qc.ca

124, rue Saint-Louis
Amherst (Québec) J0T 2L0

MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

J'espère que vous avez profité de cette saison estivale tout en bénéficiant du vaste terrain de jeu qu'offre notre territoire.

Parlant de territoire, avez-vous ascensionné le sentier de la Tour à feu depuis la construction du belvédère? La vue imprenable au sommet nous permet d'apprécier, sous un autre angle, la beauté de notre région. Quel bonheur avons-nous d'y vivre!

Cet été, encore une fois, vous avez eu à faire face à de nombreux travaux de voirie. Je vous remercie pour votre collaboration et votre patience.

D'ailleurs, le rechargement granulaire sur le chemin Boileau et celui dans le secteur Vendée ont lieu en ce moment, tout comme la réfection de la rue McLaughlin. Tout ceci devrait se terminer aux alentours de la fin octobre.

Concernant les réfections de fossés et les remplacements de ponceaux existants sur le chemin du lac Cameron et des Érables, les correctifs nécessaires ont été apportés rapidement, afin de satisfaire aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De plus, je suis fier d'avoir obtenu, après tractation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une prolongation quant aux barrières installées aux descentes publiques. Ainsi, celles-ci demeureront en place jusqu'à la fin de la saison, soit à l'Action de grâce, comme prévu. Ceci nous permettra d'établir un plan pour la prochaine saison, conjointement avec les ministères concernés et les associations des lacs.

Dans cette édition, vous pourrez lire la nouvelle chronique *Trésors cachés de la Municipalité*, laquelle ajoute une touche plus humaine au bulletin. C'est merveilleux de pouvoir découvrir notre région à travers les récits du passé. Si vous avez envie, vous aussi, de partager un brin d'histoire avec nous, je vous invite à contacter Virginie Dubois qui se fera un plaisir de discuter avec vous.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les élèves et étudiants d'Amherst. Bien qu'il s'agira d'une autre année plus ou moins normale, la Municipalité vous encouragera toujours à persévérer afin d'obtenir votre diplôme. Pour ceux et celles l'ayant obtenu l'année dernière, n'oubliez pas de faire parvenir une copie de votre bulletin afin de recevoir votre bourse offerte par la Municipalité dans le cadre de la Politique sur la persévérance scolaire.

Cordialement,

Jean-Guy Galipeau
Maire

DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	2
Vie municipale.....	4 - 8
Rappels saisonniers.....	9
Environnement.....	10
Sécurité publique.....	11-12
Loisirs et culture.....	13-15
Répertoire	16

CONGÉS FÉRIÉS

Action de grâce

Lundi 11 octobre 2021

Les bureaux municipaux seront fermés.

Les services essentiels des travaux publics demeurent fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.



La Municipalité d'Amherst tient à remercier la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, pour sa contribution ainsi que pour ses démarches auprès de ses collègues ministres qui ont décidé d'investir dans notre projet de documentaire sur les Veuves blanches de Saint-Rémi, grâce au Programme de soutien d'action bénévole.

« Je suis très fière que nous puissions appuyer ce documentaire qui fera partie du Centre d'interprétation d'Amherst qui vise à mettre en valeur le patrimoine industriel d'un territoire qui a été au carrefour du peuplement de la région des Laurentides » soutien Mme Jeannotte.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances des conseils et peuvent profiter d'une période de question. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

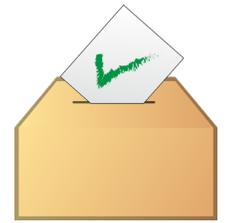
13 SEPTEMBRE 2021
À
SAINT-RÉMI

4 OCTOBRE 2021
À
SAINT-RÉMI

15 NOVEMBRE 2021
À
VENDÉE

13 DÉCEMBRE 2021
À
SAINT-RÉMI

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Voter à Amherst

Le 7 novembre prochain, vous aurez à choisir les personnes qui formeront le prochain conseil municipal. Voter fait partie des responsabilités des électeurs et constitue un droit fondamental pour le citoyen, prévaliez-vous-en!

La Municipalité d'Amherst est divisée en six districts électoraux, dont la description est disponible sur son site Internet. Le poste de maire et un poste de conseiller pour chacun des six districts seront ouverts aux candidatures.



Dates importantes

Mardi 24 août

- Publication de l'avis public d'élection

Vendredi 17 septembre

- Début de la période électorale et de la réception des déclarations de candidature

Vendredi 1er octobre

- Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (avant 16 h 30)

Dimanche 3 octobre

- Dernier jour où les personnes non domiciliées peuvent demander par écrit ou par procuration d'être inscrites sur la liste électorale avant son dépôt

Vendredi 8 octobre

- Dernier jour pour le dépôt de la liste électorale

Samedi 16 octobre

- Publication de l'avis de révision de la liste électorale

Jeudi 21 octobre

- Travaux de la commission de révision de la liste électorale
- 19 h à 22 h, au 122, rue Saint-Louis

Samedi 23 octobre

- Dernier jour pour présenter une demande à la commission de révision (entre 10 h et 13 h) au 1814, chemin du Village (Centre Cyrille-Garnier)

Mercredi 27 octobre

- Dernier jour pour déposer une demande écrite pour les électeurs visés, à voter par correspondance

Jeudi 28 octobre

- Publication de l'avis de scrutin

Dimanche 31 octobre

- Vote par anticipation de 9 h 30 à 20 h pour les électeurs qui ne peuvent pas voter le dimanche 7 novembre

Vendredi 5 novembre

- Dernier jour pour recevoir les votes par correspondance des électeurs visés

Dimanche 7 novembre

- Scrutin de 9 h 30 à 20 h

QUI A LE DROIT DE VOTER?

✓ Les personnes domiciliées à Amherst

Pour voter, vous devez :

1. Avoir la qualité d'électeur :
 - être âgé de 18 ans le 7 novembre 2021;
 - et en date du 1^{er} septembre 2021 :
 - être de citoyenneté canadienne (preuve requise);
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;
 - être domicilié à Amherst;
 - être domicilié au Québec depuis au moins six mois.
2. Être inscrit à la liste électorale. Les personnes domiciliées ont la responsabilité de vérifier qu'ils sont bien inscrits. Vous pouvez le vérifier auprès du Directeur général des élections par téléphone en composant la ligne sans frais 1 888 353-2846 ou en consultant son site Internet (voir la section « LIENS UTILES »).

✓ Vote par correspondance

Les personnes qui résident à leur domicile, mais qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de santé, ainsi que leur proche aidant domicilié à la même adresse pourront voter par la poste, tout comme les personnes qui doivent s'isoler pour respecter les directives des autorités de santé publique. Ces électeurs doivent donc faire une demande verbale ou écrite et doit être déposée au Bureau du président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre à 16 h.

Tout le nécessaire pour le vote sera ensuite envoyé aux personnes inscrites au vote par correspondance. L'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote complétés par l'électeur devra être reçue au Bureau du président d'élection avant 16 h 30 le vendredi 5 novembre.

✓ Les personnes non domiciliées

Peuvent s'ajouter à la liste électorale les électeurs non domiciliés qui, depuis au moins le 1^{er} septembre 2020, sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire. Ces personnes doivent transmettre un écrit signé demandant d'ajouter leur nom sur la liste électorale.

Les **propriétaires uniques d'un immeuble ou occupants d'établissement d'entreprise** doivent transmettre une demande d'inscription sur la liste électorale.

Les **copropriétaires d'un immeuble ou cococcupants d'un établissement d'entrepris** doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, une seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale. **Important!** Il faut avoir la qualité d'électeur pour désigner une personne à inscrire sur la liste électorale.

Les demandes d'inscription et les procurations doivent être reçues au Bureau du président d'élection d'ici le 3 octobre 2021. Celles reçues après cette date pourront être traitées par la commission de révision de la liste électorale.

À noter : les demandes d'inscription et les procurations valides transmises antérieurement sont toujours en vigueur.



Municipalité d'Amherst :
municipalite.amherst.qc.ca/elections-municipales-2021/

Directeur général des élections du Québec :
electionsquebec.qc.ca/francais/electeurs.php

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
electionsmunicipales.gouv.qc.ca

✓ Pour vous inscrire ou corriger votre inscription

Vous devez vous présenter au bureau de la commission de révision pour vous inscrire, pour corriger ou pour radier votre inscription. Les personnes autorisées à le faire à votre place sont : votre conjoint, une personne qui cohabite avec vous ou un parent (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, fils, fille, beau-fils, belle-fille, petit-fils et petite-fille).

Pour vous inscrire, vous devez présenter **deux pièces d'identité**. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

Dans le cas où une personne autorisée se présente à la commission pour vous, elle doit apporter l'original de vos pièces d'identité.

Notez bien! Les électeurs non domiciliés de la Municipalité d'Amherst qui remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale ont deux choix :

1. déposer les documents nécessaires à leur inscription au bureau du président d'élection au plus tard le dimanche 3 octobre;
- OU
2. les demandes d'inscription reçues après cette date pourront être traitées par la commission de révision de la liste électorale le 21 et 23 octobre.

✓ Liste des candidats

La période de réception des mises en candidature commence le 17 septembre 2021 et se termine à 16 h 30 le vendredi 1^{er} octobre 2021. Nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (voir la section « LIENS UTILES »).

Le nom des candidats sera rendu public à l'hôtel de ville ainsi que sur notre site Web, suite à l'acceptation de leur déclaration de candidature par le président d'élection.

✓ Où et quand aller voter

Le dimanche 7 novembre 2021 sera la journée des élections. Les électeurs voteront de 9 h 30 à 20 h à l'endroit qui sera indiqué sur la carte de rappel que chacun recevra par la poste.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation le dimanche 31 octobre, de 9 h 30 à 20 h.

IMPORTANT!

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- votre permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'Indien;
- ou votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Horaire de présentation à la commission de révision

Date	Heures	Lieu
21 octobre	19 h à 22 h	122, rue Saint-Louis
23 octobre	10 h à 13 h	1814, chemin du Village

✓ Questions?

Bureau du président d'élection
124, rue Saint-Louis
819 681-3372, poste 5202
mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca

ENSEMBLE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA FIERTÉ

Selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote et à ne pas s'impliquer dans leur communauté. La prévention du décrochage scolaire n'est donc pas une préoccupation exclusive au monde scolaire, mais bel et bien un enjeu social qui nous concerne tous. Convaincu que l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de la réussite scolaire et que les municipalités ont un rôle à jouer au niveau de cette réussite, la Municipalité d'Amherst désire ainsi faire valoir l'importance d'encourager les jeunes adultes de demain à persévérer en milieu scolaire et à obtenir leur diplôme afin de s'assurer d'un avenir meilleur et de la contribution à la vitalisation de la Municipalité.

C'est pourquoi la Municipalité d'Amherst s'engage à remettre à tous les finissants ayant obtenu leur diplôme une bourse selon le niveau d'étude complété, soit ;

- Diplômé du 3^{ième} niveau secondaire : 100 \$
- Diplômé du 5^{ième} niveau secondaire : 200 \$
- Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP) : 300 \$
- Diplômé niveau d'étude collégial (DEC) : 400 \$
- Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC) : 500 \$

Pour être admissible au Programme, l'étudiant doit répondre à **TOUTES** les conditions suivantes :

- Être un résident d'Amherst
- Être âgé de moins de 25 ans au moment du dépôt de la demande

Dans le cadre du présent Programme, est un résident d'Amherst :

- L'étudiant qui réside sur le territoire d'Amherst depuis au moins 6 mois; ou
- L'étudiant qui réside actuellement à l'extérieur de la Municipalité d'Amherst en raison de ses études, mais qui résidait physiquement à Amherst 24 mois avant sa demande et ce pour une période minimum de 6 mois et dont l'un de ses parents est toujours citoyens d'Amherst.

L'élève ou l'étudiant qui souhaite recevoir sa bourse doit fournir une preuve du bulletin pour l'année scolaire qui s'est terminée en 2020-2021, en l'acheminant aux coordonnées ci-dessous, et ce, avant le 27 septembre 2021.

Veuillez faire parvenir votre bulletin et vos coordonnées complètes à l'attention d'Isabelle Richer au bureau municipal avant le **27 septembre 2021** à l'adresse info@municipalite.amherst.qc.ca ou par la poste au 124, rue Saint-Louis, Amherst, J0T 2L0.

Nous communiquerons avec vous pour vous informer de la suite des choses.

NOS GESTES, UN POUR LEUR RÉUSSITE!

LE CONSEIL EN BREF

Juillet 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et des séances extraordinaires du 23 et 28 juin 2021 - Résolutions numéros 139.06.2021 à 167.06.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 juin 2021, résolutions numéros 168.06.2021 à 169.06.2021 pour la séance extraordinaire du 23 juin 2021 et résolutions numéros 170.06.2021 à 175.06.2021 pour la séance extraordinaire du 28 juin 2021
- Ratification des déboursés pour le mois de juin 2021- Déboursés du 01-06-2021 au 30-06-2021 pour un montant total de 460 767.74 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 64 155.62 \$
- Remerciements au Service des Premiers répondants
- Remerciements de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
- Adoption du règlement 558-21 sur la gestion contractuelle
- Remerciements à Pétrole et Mazout Bélanger
- Ajustement salariale - Employés 03-0007 et 03-0009
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants - Juin 2021
- Création d'un poste d'adjointe à la direction - Service des premiers répondants
- Octroi de mandat - Achat de ponceaux
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Bibliothèques - Rapport de la conseillère responsable
- Autorisation de signature - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- Autorisation de signature - Fonds canadien de revitalisation des communautés
- Embauche de l'employée 07-0028 au camp de jour
- Remerciements à la Scierie Carrière, Forespect
- Remerciements à monsieur Ian Badgley, archéologue

Août 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 - Résolutions numéros 176.07.2021 à 188.07.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 juillet 2021
- Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2021 - Déboursés du 01-07-2021 au 31-07-2021 pour un montant total de 264 847.31 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 79 824.40 \$
- Correspondance - Lettre du MFFP
- Acceptation de la liste des équipements et véhicules qui seront rachetés de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL)
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants - juillet 2021
- Pavage d'une partie de la route 323 - Sécurité des cyclistes
- Autorisation de signature - Convention d'aide financière PAVL
- Autorisation de déboursé - Ajout d'abat poussière
- Octroi de mandat - Pavage stationnement Hôtel-de-ville
- Octroi de mandat - Réfection routière 2021
- Autorisation de déboursé - Achat de ponceaux
- Autorisation d'appel d'offres - Camion Ford F-150 Super Crew
- Écocentre - Bilan juin 2021
- Rapport sur les bibliothèques



CHANGEMENT D'HEURE?



ON VÉRIFIE LES PILES DE L'AVERTISSEUR!

Dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021, on recule l'heure. Profitez de chaque changement d'heure pour procéder au remplacement des piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO). Il s'agit d'un geste simple qui peut sauver des vies.

- Utilisez le type de pile recommandé par le fabricant ;
- Remplacez-la lorsque vous déménagez dans une maison ou un logement ;
- Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.

Vérifier votre avertisseur de fumée en deux étapes faciles :

1. Appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai. L'alarme doit se faire entendre immédiatement ;
2. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si ce dernier est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

STATIONNEMENT DE NUIT DANS LES RUES

Du 15 novembre au 15 avril, entre minuit et 7 h, le stationnement de nuit est **interdit** sur les chemins publics du territoire de la Municipalité d'Amherst.

L'application de ce règlement a pour but de permettre aux équipes de déneigement d'entretenir les voies publiques de manière rapide et efficace.

Cette interdiction vaut également lorsqu'il ne neige pas.



FEUILLES MORTES : VIVE LE COMPOSTAGE ET LE FEUILLYCLAGE!

Plutôt que de vouer les résidus verts aux sites d'enfouissement, deux options s'offrent à vous :



Le compostage

Déposez vos feuilles mortes dans votre bac brun ou apportez-les à l'**écocentre régional de Mont-Tremblant** situé au 60, chemin de Brébeuf pour être compostées. C'est GRATUIT!

Pour déposer des résidus verts à l'écocentre, il faut présenter une preuve de résidence.

Le feuillicyclage

Tout comme pour l'herbicyclage avec les rognures de gazon, laissez au sol le maximum de feuilles mortes, puis déchiquetez-les à l'aide d'une tondeuse. Les feuilles ainsi déchiquetées deviennent du compost riche et naturel pour le gazon.

DISTRIBUTION DE COMPOST AUTOMNALE

Tel que réalisé le printemps dernier, grâce aux matières organiques récupérées sur le territoire, nous pouvons vous offrir du compost. Dès le 18 septembre à l'écocentre (1323, route 323), offre valide jusqu'à épuisement des stocks. S'il en reste après cette date, vous pourrez vous présenter à l'écocentre selon les heures d'ouverture (mercredi et samedi).

Composter, c'est payant!

Venez vous procurer du compost pour préparer votre jardin en vue du printemps! Le compost s'utilise aussi en paillage : sous les haies, les vivaces, les arbres fruitiers, etc. Épandez une couche de 3 à 5 cm de compost et vos plantes seront resplendissantes de santé au printemps. Les citoyens munis de leur preuve de résidence pourront repartir avec au maximum l'équivalent d'une remorque 4 x 8 remplie.

ÉCOCENTRE

1323, ROUTE 323

Jusqu'au 15 septembre

Mercredi 16 h à 20 h

Samedi 9 h à 14 h

Du 16 septembre au 31 octobre

Mercredi 14 h à 18 h

Samedi 9 h à 14 h

Du 1er novembre au 30 avril

Samedi 9 h à 14 h

N'oubliez pas d'apporter votre preuve de résidence, c'est obligatoire.

PREMIER FEU DE FOYER EN TOUTE SÉCURITÉ

L'été tire à sa fin, vive les couleurs d'automne et l'ambiance réconfortante d'un feu de foyer. Mais avez-vous pensé à faire ramoner la cheminée?

L'entretien régulier de la cheminée et de ses composantes est essentiel pour prévenir les incendies. Le ramonage :

- élimine la suie et les dépôts inflammables dans le conduit;
- assure une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques;
- améliore l'efficacité de la combustion et économise le combustible;
- permet de vérifier l'absence de détérioration du système.

Les pompiers vous conseillent de faire affaire avec un ramoneur enregistré à la Régie du bâtiment du Québec. Ce professionnel :

- brossera la cheminée vigoureusement;
- vérifiera l'état du système de chauffage;
- nettoiera chacune de ses composantes;
- procédera à l'ajustement des pièces;
- vous informera de toute anomalie qui pourrait représenter un risque.

Si vous êtes un grand amoureux des feux de foyer et que vous en faites tous les soirs d'hiver, il est préférable de ramoner votre cheminée au moins une fois durant la saison. Il est recommandé de le faire environ à toutes les quatre cordes de bois. Encore là, ça dépend : le bois sec et certaines essences créent moins de créosote.

Le meilleur moyen de savoir si vous avez besoin d'un ramonage durant l'hiver est de vérifier régulièrement la vitesse à laquelle les dépôts se font. Observez et nettoyez la cheminée et son tuyau de raccordement dès que les dépôts sont d'une épaisseur de plus de 4 mm (1/8 po). Une vérification régulière vous permet d'apprendre à connaître votre cheminée et de déterminer le rythme auquel la créosote s'accumule.

« Il vaut mieux prévenir que guérir ! »

Un dicton sage quand on pense à la sécurité de sa famille et au coût d'un incendie. Les frais de ramonage sont minimes comparés aux dégâts reliés aux flammes et à l'eau qui sera déversée pour tenter de les éteindre!



ZONE SCOLAIRE

Attention à nos enfants!

Parents et automobilistes, soyez vigilants aux abords de la zone scolaire d'Amherst :

- Respectez la limite de vitesse de 30 km/h sur les rues Amherst, Saint-Louis et McLaughlin.
- Si vous ou votre enfant devez traverser la rue, assurez-vous de le faire à la traverse de piétons.
- Ne vous immobilisez pas dans les endroits interdits, dont les zones de débarcadère d'autobus.
- Ne stationnez jamais votre véhicule de façon à obstruer la vision ou l'utilisation d'un passage à piétons.



VRAI OU FAUX

Rentrée scolaire : Infraction routière

Un automobiliste qui omet de s'immobiliser derrière ou devant un autobus scolaire avec le panneau d'arrêt déployé et les feux clignotants reçoit le même nombre de points d'inaptitude et la même amende que s'il avait grillé un feu rouge ou passer sur un stop.

FAUX

L'amende pour avoir croisé ou dépassé un autobus scolaire alors que ses feux étaient en marche est de 200 \$ et entraîne 9 points d'inaptitude alors que l'amende pour avoir grillé un feu rouge ou passer sur un stop est de 100 \$ et entraîne 3 points d'inaptitude.

Lorsqu'un écolier descend de l'autobus, il doit faire 10 pas devant l'autobus avant de traverser la rue.

VRAI

Le conducteur de l'autobus doit pouvoir voir en tout temps l'enfant. De plus, le chauffeur sera en mesure de faire un signal à l'enfant qu'il peut traverser sans danger.

Dépasser un autobus scolaire, dont les feux clignotants sont en fonction, constitue une infraction au Code de la sécurité routière.

VRAI

Cette infraction entraîne neuf points d'inaptitude.

Lorsqu'il n'y a pas de trottoir, les écoliers doivent marcher dans le même sens que la circulation.

FAUX

Ils devraient marcher de façon à faire face à la circulation pour mieux percevoir les dangers.

Les automobilistes sont obligés de s'immobiliser lorsqu'un autobus en sens contraire a actionné ses voyants lumineux et qu'il y a un terre-plein entre les voies.

FAUX

Lorsqu'un obstacle physique comme un terre-plein sépare les deux voies, les véhicules en sens contraire ne sont pas tenus de s'immobiliser.

UN AUTRE ÉTÉ MÉMORABLE AU CAMP DE JOUR!



Du 30 juillet au 18 août 2021, le camp de jour d'Amherst a accueilli 33 enfants. Au cours de ces belles semaines estivales, des repas spéciaux furent organisés (pizza, chili, hot-dog, panini) et de nombreux invités ont rendu visite aux jeunes (les Productions Mosaïcultures, le Club Fy, Activac et Sciences en Folie). Des sorties locales ont aussi été organisées (crèmerie, casse-croûte, tour à feu), de même qu'une sortie très appréciée aux glissades d'eau. L'été s'est terminé par une grande fête, sous la thématique de « Noël ». Pour cette occasion spéciale, jeu gonflable, machine à barbe à papa et canon à mousse étaient au rendez-vous. Tout au long de l'été, les enfants ont pu développer leurs habiletés sociales, ainsi que leur conscience environnementale. En effet, ils ont contribué à la préservation de l'environnement en ramassant tous les déchets dans la cour d'école. Quelle saison mémorable!



REMERCIEMENTS À LA FONDATION TREMBLANT ET À L'ÉTINCELLE D'AMHERST

La Fondation Tremblant et l'Étincelle d'Amherst ont, pour une troisième année consécutive, permis à Dante Di Claudio, un enfant de la municipalité d'Amherst ayant un syndrome de l'X fragile, de fréquenter le camp de jour d'Amherst en payant non seulement l'entièreté du salaire de son accompagnatrice, Véronique Brodeur, mais également les frais d'inscription de l'enfant. Cela a donc permis à Dante, entre autres, de continuer à socialiser avec différents enfants de son âge. Par ailleurs, la Fondation n'a pas seulement aidé Dante : elle a aidé tous les enfants. En effet, elle a payé une partie de l'activité Sciences en folie. Les jeunes ont donc pu vivre une activité de création de slime et de glace sèche, et ont pu assister à deux lancements de petites fusées. L'Étincelle d'Amherst, de son côté, a notamment couvert les frais d'autobus pour aller aux glissades d'eau au Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur. Le camp de jour d'Amherst ainsi que la Municipalité d'Amherst tiennent donc à remercier grandement la Fondation Tremblant et l'Étincelle d'Amherst pour leur grande générosité ayant permis à tous les enfants du camp de passer un été des plus formidables !



De gauche à droite : M. Réal Bernier, président de l'Étincelle d'Amherst, Sophie Maurice, coordonnatrice du camp de jour, Dante Di Claudio, Véronique Brodeur et Mme Céline Brunet, directrice générale de la Fondation Tremblant

LOISIRS ET CULTURE

DÉFIS PLEIN AIR

Du 1^{er} août au 31 octobre 2021, Loisirs Laurentides lance un défi à toute la population dans la grande région des Laurentides, particulièrement aux adeptes de la randonnée pédestre, de relever ses trois défis plein air présentés dans le cadre des festivités de son 50e anniversaire. Plusieurs prix à remporter, dont 2 nuitées au Centre de plein air Les six cantons pour 4 personnes avec une entrée gratuite pour le ski de fond/raquette.

Est-ce que vos émotions vous font perdre contrôle de vos actions?

- Est-ce que vous cherchez comment vous ressourcez, sans vraiment y arriver ?
- Vous cherchez à soulager vos raideurs musculaires et articulaires ?
- Faites vous du bien en participant aux cours de, **Yoga pour tous à l'Église de St-Rémi - 245 rue Amherst**

Session Automne 2021 - Tous les Mercredis
15 septembre au 1^{er} décembre de 19 h à 20 h 15

Premier cours gratuit

10 cours (135 \$) 8 cours (120 \$) 6 cours (108 \$) et à la carte 20 \$.

Info: contact@malamarina.com 819-421-3996 www.malamarina.com

LOISIRS LAURENTIDES
ENSEMBLE AVEC VOUS 50^{ans}

Défi 50e anniversaire LL

EN "VIE" D'AVENTURE ?

Participe à nos défis plein air

Trois randonnées pédestres à relever :
Parc régional Montagne du Diable (Sentier Parois de l'Aube)
Camping Sainte-Agathe (Sentier du Mont-Sainte-Agathe)
Ville de Saint-Colomban (Sentier École L'Orée des bois)

Prenez-vous en photo devant l'affiche 50 ans LL
Inscrivez votre photo sur notre site Web
et courez la chance de remporter un prix.

Durant tous les mois août - septembre et octobre

Pour renseignements:
Sébastien Haineault
450-504-6080
shaineault@loisirslaurentides.com

Pour inscrire votre photo
www.loisirslaurentides.com

Partenaires des défis - Plein air

LES STATIONS ÉPHÉMÈRES DE RETOUR CET ÉTÉ !

DES ARTISTES À L'OEUVRE AUX ABORDS DU PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE

La MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut annoncent fièrement à tous les usagers du parc du Corridor aérobique que leurs parcours seront bientôt embellis de stations éphémères. À six endroits sur la piste entre Morin-Heights et Amherst, les coureurs, marcheurs et cyclistes pourront admirer des créations artistiques éphémères qui mettront en valeur la richesse collective du patrimoine et du paysage de la région.

Le lancement de la station éphémère d'Amherst s'est tenu le 4 septembre dernier.

Les réalisations de Marie-Josée Lebel et de Jessica Thibault sont conçues grâce à des techniques de gravure, d'estampe et d'art imprimé et sont exposées à la station numéro six d'Amherst, laquelle est située près du 278, rue McLaughlin. Elles ont produit des images sur des billots de bois et à travers celles-ci, cherchent à faire réfléchir les usagers du Corridor aérobique sur le passage du temps et le passage des gens sur le territoire.

Les oeuvres demeureront sur le lieu de leur réalisation et y seront exposées jusqu'au 11 octobre. En plus de pouvoir témoigner du travail des artistes et admirer leurs productions tout en profitant du plein air et de la tranquillité du Corridor aérobique, les usagers auront ensuite jusqu'au 26 septembre pour aller voter pour leur coup de coeur sur la page Web corridoraerobique.ca/stationsephemeres/. Ce faisant, ils courront la chance de gagner un panier-cadeau rempli de produits locaux.





Duplex toujours debout sur la rue Amherst, photographié avant sa restauration.

TRÉSORS CACHÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Ambroise, Victoria et Sara



Au printemps de 1907, un jeune couple loue le haut de cette maison, construite en 1900, l'année de leur mariage.

Ambroise Chalifoux (1877-1918) et Victoria Marcil (1884-1909) s'installent ici avec Olidor et Adoré, qui sont encore aux couches. Deux garçons nés avant eux n'avaient pas survécu : l'un est mort à 3 ans, l'autre à 1 an. Ambroise gagne sa vie comme bûcheron ou jobber, assez bien si l'on se fie à ses revenus déclarés pour

l'année 1910. Il est arrivé petit enfant à Saint-Rémi d'Amherst avec les premières familles pionnières, venues de Montebello. Victoria avait quant à elle tout juste l'âge de raison quand ses parents ont quitté Montréal pour coloniser Vendée. Le chemin Élie-Marcil à Vendée fait référence à son père ou son frère.

C'est dans ce logis que la vie du couple prendra une tournure tragique. Tout se passe en trois mois, à l'automne de 1909. Les deux garçons qui y ont vu le jour mourront en bas âge, comme les aînés de la fratrie. L'un décède le 18 octobre 1909, l'autre le 27 novembre suivant. Entre ces deux disparitions, le 6 novembre, Victoria fait son testament. Un passage du document nous fait entrevoir la scène poignante qui se déroule à son chevet : « ...Laquelle étant sur son lit malade, mais saine, nonobstant, d'esprit, mémoire, jugement et entendement, ainsi qu'elle est apparue au notaire et aux témoins ci-après nommés, par ses discours, entretiens et maintien, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure, et puis craignant d'en être prévenue sans avoir mis ordre à ses affaires... » À 25 ans, le 13 décembre 1909, elle va rejoindre les petits êtres qu'elle avait mis au monde et qui n'y sont pas restés.

Le 9 avril 1910, Ambroise achète la maison, 200 piastres comptant. Il se remarie onze jours plus tard, avec la jeune cuisinière du camp de bûcherons, Sara Labelle de Brébeuf. Olidor a 6 ans, Adoré 3 ans. Sara va donner naissance à Amable en 1911 et à Cécile, ma mère, en 1913. Le 28 avril 1913, Ambroise vend la maison à Célestin Thomas, 700\$.

La suite de l'histoire de mes grands-parents se passe au nord de Mont-Laurier. En mars 1917, six semaines après la naissance de leur benjamin, Léopold, ils s'établissent sur un lot de colonisation à Sainte-Anne-du-Lac. Ambroise y meurt de tuberculose le 25 janvier 1918, devenant ainsi à 40 ans, le « premier mort » de la paroisse, comme disaient les anciens de la place. On l'enterra « à cent cinquante pieds du presbytère », faute de cimetière.

Lise Daoust, auteure du livre *Sara Labelle (1888-1962) et Ambroise Chalifoux (1877-1918) : De Brébeuf à Sainte-Anne-du-Lac*, 2019, 457 p.

Les testaments

Pourquoi Victoria fait-elle son testament, en faveur d'Ambroise, six semaines avant de mourir? Selon le régime matrimonial de la communauté légale, elle possédait la moitié des biens meubles et immeubles acquis pendant le mariage. Or, à cette époque et jusqu'en 1915, les ascendants et descendants du défunt, et cela jusqu'au douzième degré de parenté, avaient préséance sur le conjoint survivant comme héritiers. Au décès de son épouse, Ambroise aurait donc perdu la moitié du patrimoine familial, sans ce testament.

C'est aussi sans doute ce qui explique qu'il ait acheté la maison onze jours avant son remariage. Elle échappait ainsi à la communauté de biens entre lui et sa nouvelle épouse. Peut-être voulait-il de cette manière protéger ses deux garçons du premier lit. Il fera un testament devant notaire en faveur de Sara le 25 mars 1912.

RÉPERTOIRE DES ORGANISMES

Organismes locaux

Club social de Vendée
819 687-2900

L'Étincelle
819 687-8673 | 819 687-8157

Ici Vendée
819 687-2045 | 819 687-2500

Action St-Rémi
819 687-3030

FADOQ - région des Laurentides
fadoqlaurentides.org | 819 429-5858

Clubs sportifs

Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord
laurentides.com/fr/parclineaire
450 745-0185

Parc du Corridor aérobique
corridoraerobique.ca | 450 226-3232

Services communautaires

Bouffe Laurentienne
819 430-6083

Centre d'action bénévole Laurentides
cab-laurentides.org | 819 425-8433

La Maison de la Famille du Nord
maisondelafamilledunord.com
819 425-5407

La Samaritaine de Mont-Tremblant
lasamaritaine.ca | 819 429-5938

Télécommunautaire Laurentides et Lanaudière
tvcl.ca | 819 429-6655

Université du troisième âge
usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/
819 425-5427

Transport

L'Inter des Laurentides
transportlaurentides.ca
1 877 604-3377

Transport adapté des Laurentides
1 800 717-9737

Service d'aide à la personne

Alpha Laurentides
1 866 887-7335

Association de la fibromyalgie des Laurentides
fibromyalgie-des-laurentides.ca
1 877 705-7766

Association des personnes handicapées Clair Soleil
association-clairssoleil.com
819 425-7447

Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides
aphil.ca | 819 326-5202

CAVAC des Laurentides
cavac.qc.ca | 1 800 492-2822

Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides
captchpl.org | 1 888 431-3437

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Élan CALACS)
lelan.org | 1 866 915-8484

Centre prévention suicide Le Faubourg
cps-le-faubourg.org | 1 866 277-3553

INFO-AIDANT (L'APPUI)
1 855 852-7784

Ligne AIDE ABUS AÎNÉS
aideabusaines.ca | 1 888 489-2287

Ligne d'écoute
maisonmonbourquette.com
1 888 LE DEUIL (533-3845)

Ligne INFO-CANCER
fqc.qc.ca | 1 800 363-0063

L'Écluse des Laurentides - Travail de rue
ecluse.org | 819 421-0352

L'Ombre-Elle
lombrelle.qc.ca | 819 326-1321

PAIX

organismepaix.ca | 1 800 267-3919

Palliaccio

palliaccio.org | 819-717-9646

Parents Uniques des Laurentides
parentsuniques.org | 819 324-1004

Parkinson Québec Cœur des Laurentides
450 630-4122

Prévoyance envers les aînés des Laurentides – Programme PAIR
prevoyanceaineslaurentides.org
1 844 551-6032

Société Alzheimer des Laurentides
alzheimerlaurentides.com
1 800 978-7881

Unité Toxi des Trois-Vallées
ledcl.qc.ca/Unite-Toxi.html
819 425-5666

Organismes gouvernementaux

Curateur public
curateur.gouv.qc.ca | 1 800 363-9020

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
ramp.gouv.qc.ca | 1 800 561-9749

Régie du logement
rdl.gouv.qc.ca | 1 800 683-2245

Régime des rentes du Québec
retraitequebec.gouv.qc.ca
1 800 463-5185

Régime de pensions et sécurité de la vieillesse
1 800 277-9915

Santé et services sociaux

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL
811

CISSS des Laurentides
1 833 217-5362